Les subsides

L'attitude du ministre est très claire: il veut s'attribuer le mérite des crédits fédéraux accordés aux provinces. Le ministre veut que son nom figure en grosses lettres pour que tous soient au courant de ses merveilleuses réalisations. Cet aprèsmidi, il a déclaré qu'il était normal que le gouvernement fédéral intervienne dans le domaine des affaires urbaines, que son ministère contribue à la coordination des activités, et que le rôle des deux niveaux de gouvernement est complémentaire. Il a poursuivi en explicant que, du fait que ces rôles sont complémentaires, on peut élaborer de meilleurs programmes d'ensemble. A cinq reprises environ, le ministre a employé le mot «consultation» pour dire que rien ne s'était fait sans consultation avec les provinces.

• (1542)

M. Andres: C'est juste.

M. Whiteway: Je vais prouver au député combien cela est faux. Je le prie de garder son sang-froid, car je constate que le petit poisson mord un peu trop vite.

Au Québec surtout, un nouvel antagonisme fait son apparition entre le gouvernement provincial et le ministre fédéral. Je ne dis pas, je ne pense même pas un seul instant, que les députés de l'opposition soient favorables au Parti québécois en quoi que ce soit. Nous sommes tous indubitablement fédéralistes. Le ministre empiète sur la compétence constitutionnelle de toutes les provinces et du Parlement canadien.

Les choses en sont au point où on est à rédiger, au Québec, un livre noir ou dossier noir à son sujet. Ce document est une liste de tous les mensonges racontés par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Ce n'est pas moi qui invente les mots. C'et M. Jean Foisey, conseiller spécial du ministre des Affaires municipales du Québec. Ce livre noir sera publié. J'espère que le ministre en confiera l'étude au comité approprié de la Chambre afin que nous sachions si l'allégation selon laquelle il aurait sciemment induit la province de Québec en erreur est fondée.

Les différends entre les provinces, les municipalités et le gouvernement fédéral ne sont pas limités au Québec. Je voudrais me reporter à un rapport intitulé: Rapport du groupe d'étude des premiers ministres de l'Ouest sur les tendances constitutionnelles. Le ministre en possède un exemplaire aujourd'hui à la Chambre. Voici ce qu'on peut lire à la page 31 de ce rapport:

En général, le gouvernement fédéral n'a jamais eu de consultation avant d'apporter des modifications importantes aux lois ou aux règlements. Les consultations au niveau des fonctionnaires se font ordinairement dans le vague contexte de «recherches politiques». Dans les domaines plus vastes de l'habitation et des affaires urbaines, la consultation est presque inexistante.

Comment le député de Lincoln (M. Andres) peut-il défendre le ministre d'État chargé des Affaires urbaines qui a déclaré à la Chambre que rien n'a été effectué parmi les provinces, les municipalités et le gouvernement fédéral sans que les provinces aient été consultées à fond? Ce n'est certes pas le cas, c'est nettement inexact.

M. Andres: Vous vous êtes fourvoyé.

M. Whiteway: Ce sont les Canadiens qui sont mal renseignés à cause du gouvernement, en général, et du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, en particulier. Le député n'a-t-il pas entendu ce que j'ai dit cet après-midi? Veut-il se lever à sa place maintenant? Je lui céderai volontiers la parole pour lui permettre de défendre les promesses qu'il a faites le 17

juin 1974; je lui dis donc: Défendez-les si vous en êtes capable, si vous le voulez.

Des voix: Bravo!

M. Whiteway: En fait, je vois trois ministres à la Chambre cet après-midi. Je vais leur céder la parole s'ils veulent défendre les promesses que les libéraux ont faites le 17 juin 1974.

Des voix: Bravo!

M. Whiteway: La manière dont le député a réagi ce matin confirme le fait que le Manitoba est encore en avance sous certains rapports. Parmi les députés d'en face, je n'ai vu personne se lever pour défendre ces promesses. En fait, j'aimerais bien qu'un seul libéral ose prétendre que les provinces ont toujours été consultées. Ce n'est pas le cas. Je remettrai un exemplaire de ce rapport aux députés d'en face. Ils peuvent toujours essayer de se défendre s'ils le veulent.

Des voix: Bravo!

M. Whiteway: Il est facile pour nos vis-à-vis de nous interpeller de leur place. Qu'ils se lèvent donc et qu'ils prennent la parole pour que tous et chacun puissent lire leurs commentaires.

Comme plusieurs de mes collègues voudraient intervenir aujourd'hui, je vais conclure mes propos. Mais j'aimerais me résumer brièvement pour la gouverne des députés d'en face. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, tout en chantant ses propres louanges, a essayé de nous faire croire que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes entre le gouvernement fédéral, les municipalités et les provinces et qu'il valait mieux, dans l'intérêt des Canadiens, que le gouvernement fédéral fasse quelque chose plutôt que d'attendre et que rien ne se passe. Doit-on faire fi des droits constitutionnels des provinces? C'est une grossière aberration et une imposture que de prétendre que l'harmonie règne entre les provinces.

Le ministre a essayé de nous montrer ce qu'on avait fait à propos de l'énergie. A mon avis, le tout s'est soldé par un déplorable échec. Le moins que le ministre puisse faire, c'est de remettre sa démission.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

• (1552)

M. Hugh A. Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je crois que le député d'Ottawa-Carleton (Mme Pigott) a eu raison de rappeler en premier lieu que c'est le rêve de tout Canadien que d'avoir sa propre maison. Je suis tout à fait d'accord avec elle pour dire que tous les couples, les jeunes comme les moins jeunes, espèrent pouvoir acheter un jour une maison pour mieux élever leur famille. J'ajoute que, grâce à la politique du gouvernement, tant de celui du Parti conservateur, autrefois, que de l'actuel gouvernement libéral, ce rêve est devenu réalité pour la plupart des Canadiens.

Permettez-moi un bref retour en arrière. J'ai été élevé en Saskatchewan dans les années 30 et 40. A cette époque, rares étaient les familles qui pouvaient acquérir une maison, car il fallait, à toutes fins pratiques, avoir le plein montant du prix de la maison désirée. Il n'était pas possible, à cette époque, d'obtenir d'une banque ou d'une institution financière un prêt à cette fin. Quiconque désirait acheter une maison devait, pour y parvenir, épargner pendant 20 ou 30 ans, ce qui le menait